

Dans chaque composante, un référent handicap

Les personnes mentionnées ci-dessous sont les contacts pédagogiques et administratifs "relais-handicap" de chaque composante de l'Université Montpellier 1.

Vous pouvez les contacter par courriel : saisissez sans majuscule et sans accent. prénom.nom@univ-montp1.fr

UFR MEDECINE

Monique Provansal (ped.)
Nathalie Valette (adm.)

Tél : 04 67 60 10 11

Antenne de Nîmes

Jacques Pelissier (ped.)
Gordana Vujic (adm.)

Tél : 04 66 02 81 90

UFR ODONTOLOGIE

Estelle Moulis (ped.)
Dominique Duchemin (adm.)

Tél : 04 11 75 91 65

UFR PHARMACIE

Josiane Nurit (ped.)
Karim Mekhneche (adm.)

Tél : 04 11 75 93 05

UFR STAPS

Jean-Marc Barbin (ped.)
Philippe Hernandez (adm.)

Tél : 04 11 75 90 02

UFR DROIT

François-Xavier Fort (ped.)
Odile Guillemard (adm.)

Tél : 04 34 43 28 09

UFR SCIENCES ECONOMIQUES

Michel Garrabé (ped.)
Sylvia Ascencio (adm.)

Tél : 04 34 43 24 58

UFR AES

Cécile Bazart (ped.)
Latifa Taieb (adm.)

Tél : 04 34 43 23 35

ISEM

Anne Mione (ped.)
Marie Pons (adm.)

Tél : 04 34 43 20 21

IPAG

Nicolas Marty (ped.)
Éric Le Gourrierc (adm.)

Tél : 04 67 15 85 83

DIDERIS

S'adresser à la cellule Handiversité

(adm.) = administratif / (ped.) = pédagogique

CONTACTS

SUMPPS

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
Institut de Biologie (2ème étage à droite, ascenseur)
4 boulevard Henri IV - CS 19044
34967 Montpellier cedex 2
Tél : 04 34 43 30 79
Tél : 04 34 43 30 70
smpps@univ-montp1.fr

SCUIO-IP

Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle
5 boulevard Henri IV - CS 19044
34967 Montpellier cedex 2
Tél : 04 67 41 76 00
scuio@univ-montp1.fr

S.U.A.P.S.

Service Universitaire des Activités Physique et Sportives
UFR Pharmacie
15 avenue Charles Flahault - BP 14491
34093 MONTPELLIER Cedex 5
Tél : 04 11 75 97 70
suaps@univ-montp1.fr

CROUS

Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
2 rue Monteils
34033 Montpellier Cedex 1
Tél : 04 67 41 50 00
www.crous-montpellier.fr
logementadapte@crous-montpellier.fr

MPHH

Maison des Personnes Handicapées de l'Hérault
59 Avenue de Fès - BP 7553
34087 Montpellier Cedex
Tél : 08 10 811 059

La liste des associations partenaires est à votre disposition à la cellule HandiVersité (retrouvez plus d'informations sur notre site)

Un service pour concilier
études supérieures & handicap

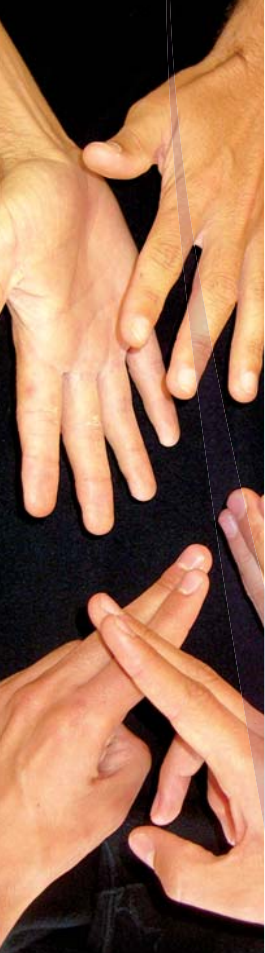
HandiVersité



Cellule Handiversité (2^{ème} étage, ascenseur)
5 Boulevard Henri IV
CS 19044
34967 Montpellier Cedex 2
Tél : 04 34 43 33 70
Tél : 04 34 43 33 71
Tél : 06 79 75 10 84
handiversite@univ-montp1.fr

www.univ-montp1.fr

(Vie étudiante, services aux étudiants, Cellule Handiversité)



Avoir une déficience ou un problème de santé invalidant ne doit pas dissuader d'entreprendre des études dans l'enseignement supérieur. En signant la Charte pour l'égalité des chances, l'Université Montpellier 1 s'est engagée à améliorer l'accès des étudiants en situation de handicap. Par la création de la cellule **HandiVersité**, notre Université a mobilisé les moyens nécessaires à l'intégration de tous les étudiants. Ce service met en place et coordonne les actions pédagogiques et matérielles qui accompagnent les étudiants dans les meilleures conditions possibles.

Permettre à chacun de réussir dans son projet d'étude : tel est l'objectif de l'Université Montpellier 1.

■ **Philippe Augé**

Président de l'Université Montpellier 1

Des solutions pour vous permettre de poursuivre vos études dans des conditions adaptées.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements spécifiques en accompagnement humain ou en aide technique dans le cadre de leurs études à l'UMI doivent se rapprocher de la **cellule HandiVersité** dès le mois de mai précédant la rentrée universitaire envisagée.

■ **Anne Marcellini : Chargée de Mission Handicap**

anne.marcellini@univ-montp1.fr

■ **Marie-Thérèse Vialard : Coordinatrice**

Tél : 04 34 43 33 70

■ **Lydie Farres : Chargée d'accueil**

Tél : 04 34 43 33 71 / 06 79 75 10 84

handiversite@univ-montp1.fr

■ ■ Un accompagnement personnalisé tout au long du cursus universitaire

Accompagnements aux études

Les accompagnements mis en place :

- La traduction en Langues des signes (LSF)
- La traduction en Langage Parlé Complété (LPC)
- La transcription de documents en Braille
- Un soutien pédagogique individualisé
- Un tutorat handicap
- La prise de notes
- Le secrétariat aux examens
- Une aide à la communication
- Une aide au travail en bibliothèque

Vie pratique

- Aménagement des postes informatiques
- Cartes de photocopies
- Cartes d'ascenseurs
- Cartes de parking (selon disponibilités des UFR)

Examens

Les demandes d'aménagement d'examen (temps majoré, secrétariat d'examen,...) doivent obligatoirement être déposées au Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (**SUMPPS**) **dès l'inscription et au moins deux mois avant la date de la première épreuve de l'examen ou du concours. Ces délais sont impératifs.**

Le Directeur du SUMPPS établit une attestation précisant les dispositions dont le candidat peut bénéficier. Cette attestation est ensuite validée par le Président de l'Université puis transmise à l'étudiant et à la scolarité.

Logement

Les étudiants en situation de handicap peuvent être prioritaires pour l'obtention d'un logement. Des chambres universitaires ainsi que des logements en résidences sont accessibles selon le handicap. Les demandes sont à établir dans le **dossier social Etudiant** en précisant les besoins.

S'adresser au CROUS : division Vie Etudiante.

Sports

Des créneaux d'activités physiques et sportives organisés par le **S.U.A.P.S.** (Service Universitaire des Activités Physique et Sportives) sont accessibles aux personnes handicapées.

Du matériel adapté facilitant ces pratiques peut être mis à disposition.



Le Tutorat

Pionnière dans la mise en place du tutorat étudiant, l'Université Montpellier 1 a développé le tutorat handicap, afin que des étudiants viennent en soutien à d'autres étudiants, encadrés par des enseignants. Au cours des années universitaires précédentes, des étudiants avancés (master, doctorants) ont ainsi exercé les fonctions de tuteur handicap en assurant un soutien pédagogique adapté. Ils participent ainsi à la réussite des étudiants qu'ils assistent durant leur cursus universitaire.

